

Proces d'assises

Par **lauren67**, le **26/09/2015 à 15:32**

Bonjour a tous.

Ma fille est âgée de 17 ans et souhaiterait assister a un procès en cour d'assises.

Ma question: en tant que mineur a t elle le droit d'y assister compte tenu de son age ? elle souhaiterais faire du droit et est interesser par tout ce qui touche a la justice.

Merci a tous.

Par **Emillac**, le **26/09/2015 à 15:49**

Bonjour,

Un procès étant public, par principe, quelle que soit l'instance, sans restriction d'âge (sauf huis clos), je ne vois pas ce qui s'y opposerait.

Mais pourquoi ne pas aller au tribunal du coin et poser la question à l'accueil (ou au greffe) pour être sûr ?

Par **lauren67**, le **26/09/2015 à 17:43**

Merci pour votre réponse je vais aller au tribunal poser la question dés lundi. Ma fille était impatiente de savoir ce qu'il en était.

Bonne soirée

Par **Emillac**, le **26/09/2015 à 17:59**

Re,

Elle peut déjà aller assister aux audiences correctionnelles du tribunal du coin. L'entrée est gratuite et spectacles presque tous les jours...

Comme déjà dit sur une autre file, rien ne l'empêche de commencer à prendre quelques contacts avec les "acteurs" à la machine à café...

Par **Emillac**, le **26/09/2015 à 18:02**

Re,

[citation] *[s]je/[s] vais aller au tribunal*[/citation]

Non. Elle. Qu'elle se mette dans l'ambiance tout de suite...